



Comment faire pour divorcer

Par **gigitte54**, le **14/10/2009** à **14:56**

Bonjour, il y a quelque temps j'ai trompé mon mari ..il a accepté de me pardonner mais parfois il soulage ses problèmes avec l'alcool et devient agressif verbalement avec des mots très crus....chaque fois j'ai pardonné car il y a 4 enfants et un dossier en bdf assez important...mais là je n'arrive plus à vivre car je me sens observée sans cesse et j'ai besoin de retrouver une certaine liberté..je voudrais savoir ce que je peux faire car je voudrais divorcer ou au moins une séparation car je suis en train de me détruire intérieurement..si un avocat me contacte qu'il appelle sur mon portable au 0645197988 ...mais pas les matins car mon mari est à la maison plutôt sur les coups de 17h cette semaine

Par **Patricia**, le **14/10/2009** à **18:13**

Bonsoir,

La présence d'un avocat est indispensable pour entamer une procédure de divorce.

Si vous pensez qu'aides et/ou conseils vous sont nécessaires, allez à votre mairie, service social pour prendre rendez-vous avec une assistante sociale.

Ou à votre tribunal pour un rendez-vous avec l'un des avocats qui reçoivent gratuitement.

D'autre part, je lis que vous avez un dossier de surend, n'oubliez pas d'informer de ce plan à l'avocat.

Tout changement de situation familiale, qui entraîne modifications de ressources, doit être signalé à la commission de surend à la BdF.